Fiche de données de Sécurité

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit: DECAPANT GRAFFITI BETON GR3

Utilisation du produit: Décapant pour graffiti sur béton ou briques.

Code d'identification:

Identification de la société: Adresse : 3M FRANCE
Boulevard de l'Oise
95006 Cergy Pontoise Cedex
Téléphone : 01.30.31.61.61

N° d'appel d'urgence: ORFILA
Téléphone : 01.45.42.59.59

2 INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	Pourcentage	Symboles et phrases de risque
Acétate de n-butyle EINECS n°204-658- 1	123-86-4	30 - 40	[R: 10-66-67]
1-Méthoxy-2-propanol EINECS n°203- 539-1	107-98-2	20 - 30	[R:10]
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle EINECS n° 203-603-9	108-65-6	15 - 25	[Xi; R: 10-36]
2-Méthylpropane-1-ol EINECS n°201- 148-0	78-83-1	10 - 20	[Xi; R : 10-37/38-41-67]
Xylène EINECS n°215-535-7	1330-20-7	1 - 10	[Xn; R: 10-20/21-38]
Alcools éthoxylés en C12-C15	68131-39-5	1 - 5	

Nature chimique: Voir ci-dessus.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: R10 : Inflammable.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R38 : Irritant pour la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges .

4 PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation: Mettre la personne à l'air frais.
Si des symptômes se développent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver la peau affectée avec de l'eau et du savon.
Si des symptômes se développent, consulter un spécialiste.

En cas de contact avec les yeux: Consulter immédiatement un ophtalmologiste .
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin.
Faire boire deux verres d'eau.
Ne jamais faire absorber quelque chose à une personne inconsciente.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des agents d'extinction de classe B (agent extincteur chimique sec, dioxyde de carbone).

Dangers spécifiques: Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.
Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

Mesures particulières d'intervention: L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace.
Cependant, on
peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Se reporter aux autres sections de cette FDS pour les informations relatives aux risques physiques, aux risques pour la santé, à la protection respiratoire, à la ventilation et aux équipements de protection individuelle.

Mesures après fuite ou déversement: En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.
Couvrir avec un matériau absorbant inorganique.
Fermer le récipient.
Evacuer de la zone dangereuse le personnel non protégé.
Eliminer toute source d'ignition.
Ventiler la zone.
En cas de déversement important, ou dans un espace confiné, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, en conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Attention! un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer l'inflammation ou l'explosion des gaz ou vapeurs dans l'aire de déversement.
Contenir le renversement.
Couvrir la zone souillée avec un émulseur ""Light Water"" ATC ou équivalent.(Pour obtenir des renseignements sur l'usage des mousses ATC, contacter le Département 3M "Produits pour la Protection Incendie").
Se rappeler qu'ajouter un matériau absorbant ne supprimera pas les dangers toxiques, corrosifs, ou d'inflammabilité.
Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants.
Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes.
Ventiler la zone.
Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant.
Mettre dans un récipient métallique.
Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

Méthodes de nettoyage: Incinérer dans un incinérateur agréé pour les déchets dangereux.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation: Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec les agents oxydants.

Ventilation: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Prévention des incendies et des explosions:
Assurer la mise à la terre des récipients pendant le transvasement du contenu.
Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre.
Ne pas pulvériser à proximité d'une flamme ou d'un matériau incandescent.

Prévention des explosions: Liquide et vapeur inflammables.
Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles et autres sources d'ignition.

Prévention de l'électricité statique: Eviter les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage recommandées:
Stocker à l'écart de produits alimentaires ou pharmaceutiques.

Matières incompatibles: Stocker à l'écart des acides.
Stocker à l'écart de la chaleur.
Stocker à l'écart de la lumière solaire.
Stocker à l'écart des agents oxydants.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites de moyenne d'exposition:	Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4): VME = 150 ppm (710 mg/m3); VLE 200 ppm (940 mg/m3) 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2) : VME = 100 ppm (375 mg/m3); VLE = 150 ppm (568 mg/m3) Risque de pénétration cutanée - Arrêté du 30 juin 2004. Isobutanol (CAS 78-83-1): VME = 50 ppm (150 mg/m3) Xylène (CAS 1330-20-7): VME = 50 ppm (221 mg/m3); VLE = 100 ppm (442 mg/m3) Arrêté du 30 juin 2004.
Protection respiratoire:	Eviter l'inhalation des vapeurs, brouillards et pulvérisations. Sélectionner l'un des équipements respiratoires approuvés suivants, en tenant compte de la concentration des contaminants dans l'atmosphère et en conformité avec la réglementation en vigueur: Masque complet avec filtres contre les vapeurs organiques et les gaz acides.
Protection des mains:	Une paire de gants constituée du(des) matériau(x) suivant(s) est recommandée: Caoutchouc butyle.
Protection des yeux:	Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact des yeux avec les vapeurs, brouillards et pulvérisations. Pour éviter le contact avec les yeux, l'équipement suivant doit être porté, seul ou combiné, suivant le cas: Porter des lunettes de protection ouvertes.
Protection de la peau et du corps:	Eviter le contact avec la peau.
Ingestion:	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon. Ne pas avaler. Conserver en dehors de la portée des enfants.
Ventilation recommandée:	Fournir une ventilation extractive appropriée aux points de transfert. Fournir une ventilation extractive appropriée sur les récipients ouverts. Utiliser une ventilation collective et/ou une ventilation extractive locale pour limiter les expositions et/ou contrôler les émissions de vapeurs, brouillards ou aérosol. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique,couleur,odeur:	liquide faiblement coloré, odeur fruitée de solvant.
pH:	non applicable
Point/intervalle d'ébullition (°C):	100
Point/intervalle de fusion:	non applicable
Point d'éclair - Coupe fermée (°C):	valeur exacte 27
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Limites d'explosivité dans l'air:	
- Inférieure (% en volume):	non déterminé
- Supérieure (% en volume):	non déterminé
Pression de vapeur (hPa):	6,6
Hydrosolubilité:	négligeable
Densité relative (Eau=1):	< 1
Densité de vapeur (Air=1):	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé

Viscosité (mPa.s):	non déterminé
Teneur en matières volatiles (%):	non déterminé

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Pas de polymérisation dangereuse.
Stable.

Matières à éviter: Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:
Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation: Peut être absorbé par inhalation en quantité nocive.
Une seule exposition au-delà des limites recommandées, peut causer : Irritation des voies respiratoires supérieures: les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau:
Brûlures de la peau : Les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, démangeaisons, douleurs, cloques, ulcération et cicatrices.
Ces effets peuvent apparaître après l'exposition.

Effets en cas de contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Effets en cas d'ingestion: Une pathologie peut survenir après ingestion unique d'une quantité relativement importante de ce produit.
Irritation des tissus digestifs: les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

Données complémentaires: Une seule exposition au-delà des limites recommandées, peut causer : Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité: INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS : 'Ultimement biodégradable' : alcools éthoxylés C12-C15 (68131-39-5).
'Facilement biodégradable' : acétate de n-butyle (123-86-4); 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2); acétate de1-méthoxy-2-propyle (108-65-6); Isobutanol (78-83-1); Xylène (1330-20-7).
'Se bioconcentrate' : alcools éthoxylés C12-C15 (68131-39-5).
'Ne se bioconcentre pas' : Xylène (1330-20-7).
'Log Koe <3 : acétate de n-butyle (123-86-4); 1-Methoxy-2-propanol (107-98-2); acétate de 1-méthoxy-2-propyle (108-65-6); Isobutanol (78-83-1).
Les données sont insuffisantes pour calculer l'écotoxicité de ce produit.

Persistance/Dégradabilité: Certains des composés sont "facilement biodégrables"et devraient se dégrader totalement dans les systèmes de traitement des eaux usées et dans la plupart des sols et eaux aérobies.
Des tests montrent que les composants indiqués "totalement biodégradables" ont généralement une biodégradation complète, mais le traitement dans les systèmes d'eaux usées peut ne pas être total.

Potentiel de bioaccumulation: Les tests ont montré que les composés dits "bioconcentrés"se bioconcentrent ou s'accumulent dans les organismes vivants.
Les tests ont démontré que les composés ne se bioconcentraient pas ou ne s'accumulaient pas chez les organismes testés.
Les composés ayant un Log Kow<3 ont peu de chance de se bioaccumuler à de fortes concentrations chez les organismes aquatiques en se fixant sur les tissus lipidiques.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets résultant de l'utilisation:	Les déchets de produit peuvent être éliminés dans une installation agréée.
Emballages souillés:	Collecte et incinération par des sociétés spécialisées.
Nomenclature des déchets:	07 07 04

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU:	1993
Dénomination sur documents transport:	Liquide inflammable, nsa (contient de l'acétate de butyle).
Groupe d'emballage:	III
VOIES TERRESTRES (ADR/RID) :	
- Classe:	3
MARITIME (IMDG) :	
- Classe:	3
AERIEN (ICAO/IATA) :	
- Classe:	3

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage réglementaire:	Symbole(s) Xi Irritant.
Contient:	Acétate de n-butyle. 2-Méthylpropanol-1-ol Xylène.
Phrases de risque:	Inflammable. Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Conseils de prudence:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil de protection des yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver hors de la portée des enfants.
Tableau des maladies professionnelles:	84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. 4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
Remarques:	Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Directive 2001/58/CE dernière adaptation de la Directive 1991/155/CE. Mise à jour selon le réglement des Détergents 648/2004/CE.

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque mentionnées en section 2:

R10 : Inflammable.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : Irritant pour les yeux.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Raison de la réédition: Ajout des numéros EINECS pour les ingrédients

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais neles remplace pas.Les renseignements qu'elle contient sont basés surl'état de nos connaissances relatives au produit concerné,à la dateindiquée.Ils sont donnés de bonne foi.L'attention des utilisateursest en outre attirée sur les risques éventuellement encouruslorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pourlesquels il est concu.Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur deconnaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant sonactivité.Il prendra sous sa seule responsabilité les précautionsliées à l'utilisation qu'il fait du produit.